

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région des Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

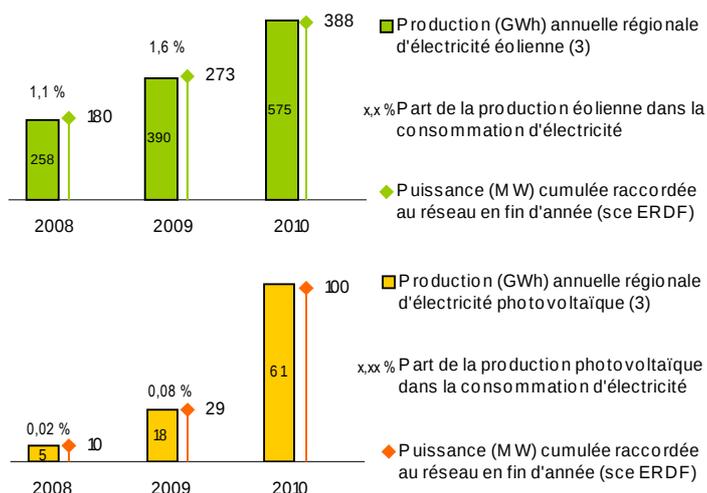
Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Productions régionales d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque au 31/01/2011

	Éolien terrestre						Photovoltaïque			
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 1/01/2011	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 1/01/2011
	En cours d'instruction		Autorisés (depuis le début de l'éolien)		Autorisés et raccordés au réseau			source ERDF		
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF		source ERDF			
nb	MW ⁽¹⁾	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	12	135	23	230	13	122	27,6	5 776	27	1,1
49	2	17	8	85	6	61	13,8	3 490	22	0,7
53	9	79	9	87	4	46	10,6	1 442	12	0,4
72	2	12	2	22	-	-	-	2 354	14	0,5
85	2	26	22	202	19	159	34,5	5 845	32	1,2
Région	27	268	64	626	42	388	84,5	18 907	108	3,9

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation

	Consommation régionale d'électricité ⁽²⁾ (GWh) source RTE		
	2008	2009	2010
44	8 234	8 048	données non disponibles
49	4 811	4 827	
53	2 411	2 349	
72	4 282	4 215	
85	4 439	4 438	
Région	24 177	23 877	



- 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)
- 2 Quantité d'électricité consommée dans la région, hors pertes sur les réseaux.
- 3 2008 : source SOeS (service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)
2009 et 2010 : estimation DREAL

Cadragage régional pour le photovoltaïque

Le respect de l'environnement et la prévention des conflits d'usage des sols sont des conditions essentielles du développement du photovoltaïque. Les instructions données sur le sujet par le ministre de l'écologie ont, dans l'attente des discussions qui s'ouvriront dans le cadre du SRCAE, été rappelées dans une note régionale. Cette note rappelle notamment, à l'usage des services instructeurs, les orientations devant guider l'implantation des centrales au sol : éviter les espaces agricoles et naturels, privilégier les sites artificialisés. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité de rester vigilant vis-à-vis des projets de construction, dont la vocation principale serait la production d'électricité. Document disponible sur le site de la DREAL : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr - rubrique : Air, climat et énergie > Énergie > Énergies renouvelables > Solaire > Photovoltaïque.

Des déclinaisons départementales de cette doctrine ont été élaborées par les DDT(M) de la Loire-Atlantique, de la Mayenne (www.applications.mayenne.developpement-durable.gouv.fr) et de la Vendée.



Implantation de centrales solaires sur d'anciens CET en Vendée

Acteur majeur du développement de la filière photovoltaïque dans le département, le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) projette l'implantation de 4 centrales solaires au sol sur d'anciens centres d'enfouissement technique de déchets (CET), pour une puissance totale de 14 MW. La réalisation de ces projets, qui constitue une illustration intéressante de la doctrine voulue, s'inscrit dans le cadre original d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) passé entre le SyDEV et INEO (filiale de GDF SUEZ). Le SyDEV a également lancé un programme de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Photovoltaïque : les orientations de la mission de concertation Charpin-Trink

Deux mois après l'instauration du moratoire concernant le rachat de l'électricité photovoltaïque, la mission de concertation Charpin-Trink vient d'établir des recommandations visant à définir un nouveau cadre de régulation durable, propice au développement d'une filière industrielle française compétitive, respectueuse de l'environnement et compatible avec les contraintes de la CSPE. Outre la dégressivité du tarif d'achat, on note parmi les propositions l'obligation pour les distributeurs de fournir une analyse de cycle de vie des panneaux photovoltaïques (permettant d'afficher le contenu carbone du kWh produit) et la responsabilisation accrue du producteur concernant le recyclage des panneaux. Retrouvez le [rapport](#) sur le site de la DREAL, rubrique Énergies renouvelables.

Journée technique régionale « éolien terrestre »

Organisée le 23 novembre 2010 par la DREAL avec notamment la participation de la LPO, des professionnels de l'éolien et de l'ADEME, cette journée a permis d'échanger sur les bonnes pratiques susceptibles de favoriser l'insertion des parcs éoliens sur le territoire et de conforter les objectifs de développement de cette filière.

Retrouvez les documents présentés lors de cette journée sur le site de la DREAL à l'adresse : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr - rubrique : Air, climat et énergie > Énergie > Énergies renouvelables > Éolien.

Suivi « avifaune et chiroptères » sur les parcs éoliens de Benet et du Bernard (85)

Les parcs éoliens de Benet et du Bernard, situés en lisière du Marais poitevin, espace sensible bénéficiant de nombreuses protections (Natura 2000,...), ont connu leurs premiers tours de pales en 2007. Conformément à l'arrêté préfectoral de permis de construire, un suivi du comportement et de la mortalité concernant l'avifaune et les chiroptères a été mis en place, avec la participation de la LPO.

Les suivis, réalisés à ce jour sur deux ans, font apparaître l'absence de forts impacts de ces parcs sur les oiseaux et les chauve-souris. Le suivi des oiseaux communs révèle une augmentation du nombre d'espèces au Bernard et une diminution à Benet, diminution cependant déjà amorcée avant la construction du parc et pouvant être en rapport avec l'intensification de l'agriculture dans le secteur.

La reproduction des busards cendrés et des oedicnèmes criards, espèces les plus sensibles, ne semble pas être perturbée pour le moment. Plusieurs nids ont été observés à quelques centaines de mètres des machines. A l'issue des deux premières années de suivi, 68 oiseaux et 10 chauve-souris ont été retrouvés sous les éoliennes des deux parcs. Ces valeurs de mortalité apparaissent faibles par rapport à celles enregistrées sur le parc de Bouin.

Ce suivi va être poursuivi en 2011 pour permettre de confirmer ou non ces premières conclusions.

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Michel ROMAGNOLI
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr